



SAS Pertuis Telecom
 1093 Route d'Aix en Provence 84120
 Pertuis FRANCE
 TEL :04.90.09.10.14 / 04.90.08.51.43

FACTURE

DATE	NUMERO
26/03/2024	200029455

FACTURE 1/1

JALLADEAU MARIE CHARLOTTE
 14 SQUARE DU TOURIER
 84120 PERTUIS

REF VENDEUR / CODECLIENT / AGENCE / REFS
KEVIN P / JALLADEAM / PERTUIS_TEL /

QTE	DESIGNATION	TVA	PU HT	PU TTC	REMISE	PV HT	PV TTC
1	SAMSUNG GALAXY S24 ULTRA 5G 256GO GRIS SFR () RENOUELEMENT CARRE 5G UP PRIVI 210GO 5G 24M IMEI : 351885211597157 - ASSURANCE REFUSEE REF COMPTE :C1KPP5 N° COMMANDE :3681453953 N° APPEL : 06.15.55.00.20	20%	717,50 €	861,00 €		717,50 €	861,00 €
1	FILM PLUG AND USE BRILLANT SMARTPHONE LOOKPROTECT ()	20%	24,99 €	29,99 €		24,99 €	29,99 €
1	Coque Renforcée Samsung G S24 ULTRA PULSE Origine France Garantie Garantie à vie Transparente - FR Force Case ()	20%	29,16 €	34,99 €		29,16 €	34,99 €
Donnez-nous votre avis sur votre visite! Merci de répondre à l'enquête téléphonique ou mail que vous allez recevoir prochainement							

Mode	Montant	Echéance	Références	Date	Total ht : 771,65 € 20 %	771,65 €	
CB	925,98 €	26/03/2024		26/03/2024			
						Total Tva : 154,33 € 20 %	154,33 €
						Total TTC	925,98 €

MONTANT A PAYER	925,98 €
RESTE A PAYER TTC	0,00 €

Nbr lignes 3 Nbr Impress.0 (NF525) Sign._zdz Logiciel 3GWIN B170 30.0.475.0

26/03/2024 17:41:41

Cette facture tient compte d'une écotaxe TTC de 0.02 €
 Les mobiles sont garantis 24 mois hors oxydation et casse, à l'exception des produits Apple garantis 12 mois et des batteries vendues seules garanties 6 mois.
 A partir du 1er Janvier 2013, tout retard de paiement entre professionnels sera sanctionné par le versement d'une indemnité forfaitaire de 40€ Pénalités réservées aux professionnels : Un taux d'intérêt d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal sera appliqué aux sommes restant dues ,une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.
 Les appareils électroniques, les appareils dotés d'un moteur électrique, les produits d'horlogerie, les articles d'éclairage bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité de deux ans à compter de leur remise au consommateur (décret n° 2021-609 du 18 mai 2021)